
CHAPITRE 1

L'APPROCHE RÉFÉRENTIELLE : DE BEAUZÉE À REICHENBACH



par Louis de Saussure

« *A mathematical language can be coordinated to actual language only in the sense of an approximation* »
Hans Reichenbach, *Elements of symbolic logic* (1947, 298)

1. Introduction : l'idée d'un repérage référentiel

Toute démarche qui vise à expliquer la représentation de données temporelles par le langage se fonde sur une conception globale de l'appréhension du temps par l'esprit, ou plutôt de la *construction* du temps par l'esprit. Deux possibilités s'offrent en principe à cette démarche : considérer ou non que l'existence du moment dénoté dans le monde des phénomènes a une importance pour l'interprétation. En d'autres termes, cela revient à choisir entre les deux positions suivantes : i) considérer que si un moment a une existence, c'est parce qu'il est associé à une éventualité du monde (un événement, un état, une activité)¹, et que cette éventualité est un objet du monde tout comme le serait un individu ; ii), considérer que les éventualités, et donc les moments, n'ont pas d'existence autre que dans la pensée humaine.

Des raisons de principe ont conduit une large tradition des sciences du langage à considérer que le langage ne réfère pas simplement à des objets de pensée mais bien, *in fine*, à des objets du monde réel, et que ce stade ultime de la référence est indispensable à l'explication des faits linguistiques. En ce qui concerne l'expression du temps, et en particulier les temps verbaux, une telle position implique que l'esprit humain, interprétant un énoncé qui dénote une éventualité, effectue des opérations afin de pouvoir établir un moment de la réalité où l'éventualité est vraie, c'est-à-dire attribuer une *référence temporelle* à la proposition énoncée.

Une approche référentielle considère donc non seulement que les objets du monde désignés par le langage *existent*, mais aussi que leur dénotation par le langage *ne peut s'expliquer sans faire recours à cette existence*. Par ailleurs, cela

1. Nous utiliserons tout au long de cet ouvrage le terme d'*éventualité* (de l'anglais *eventuality*, cf. Moeschler 1998 et à paraître b) comme terme générique pour désigner quelque chose qui se produit, qui a lieu ou qui est vrai sur une période donnée de temps. Ce terme recouvre toutes les classes aspectuelles : une éventualité peut donc être un *événement*, une *activité* ou un *état*, classes qui admettent encore d'autres catégories (cf. chapitres 2 et 5).

n'empêche bien entendu pas le langage de référer aussi à des *représentations* d'objets du monde, et à des *représentations de représentations* (comme le prévoit la théorie de la pertinence, Sperber & Wilson 1986, 1989 et 1995) ; autrement dit, le langage est à même de dénoter des objets du monde *et* des pensées qui concernent des objets du monde.

Dans cette optique, une conception référentielle de la représentation du temps implique la prise en considération de l'existence d'un moment de la réalité, moment qui détermine les conditions de vérité de l'énoncé.

Pourtant, si on postule que le moment de l'éventualité existe dans la réalité, cette existence est problématique : pour reprendre un poncif, un moment passé n'a plus guère d'existence, un moment futur n'en a pas, et un moment présent est trop fugace pour être vraiment « saisissable ». Seul un système abstrait, comme le système calendaire, permet la désignation de ces moments pour eux-mêmes, tout autre système d'accès à des données temporelles (déictiques, temps verbaux, adverbiaux temporels) étant relatif, soit au moment de l'énonciation, soit à une autre éventualité. En effet, la dénotation du temps est essentiellement relative à cette première borne que constitue le moment de l'énonciation. Ce moment d'énonciation, qui est une donnée contextuelle, a un rôle évident : l'énoncé (1) n'a pas le même sens (i.e., en l'occurrence, la même référence temporelle) si le moment de l'énonciation est différent d'un jour au moins :

(1) Hier, j'ai dîné chez Frédéric et Marie-Hélène.

Pour parler de référence temporelle, il faut recourir à la notion d'éventualité, notion conceptuellement distincte du temps verbal lui-même, mais qui entretient avec lui une relation évidente. Observons d'un peu plus près ce que nous entendons par là, en prenant l'exemple des *événements*.

Les événements ne sont pas relatifs, puisqu'ils permettent de baliser des états du monde et de repérer d'autres événements. De plus, les événements *modifient* l'état du monde ; ils sont donc identifiables comme antérieurs, postérieurs ou concomitants à d'autres événements ou états, et non pas à des moments uniquement dépendants d'un sujet de conscience. C'est pourquoi les approches référentielles cherchent aujourd'hui à *individualiser* les éventualités (et donc à fonder une ontologie des éventualités) et à les associer à un moment qu'elles désignent implicitement. Or une telle désignation passe avant tout par le temps verbal : c'est là le temps de l'éventualité.

Les approches que nous aborderons dans ce chapitre cherchent principalement à détailler les fonctions des temps verbaux associés aux éventualités, qui permettent au destinataire de récupérer un moment dénoté correspondant à cette éventualité, tout en tenant compte de certaines données contextuelles comme le moment de l'énonciation et certains éléments du cotexte.

Cependant, si les événements ont une existence à un moment donné, la représentation de ce moment doit faire recours à un calcul à partir d'une autre donnée au moins, à savoir le moment de l'énonciation, et éventuellement à partir d'autres données encore. Ainsi, *J'ai mangé* nécessite la mise en place d'un calcul par rapport au moment de l'énonciation, mais n'a pas besoin de donnée supplémentaire (un autre événement par exemple), pour des raisons à la fois liées au temps verbal (fonction d'acquêt du passé composé), et d'implications (*Je n'ai pas faim*) qui rendent l'énoncé pertinent. En revanche, si on considère un récit au passé, le simple paramètre qui déclare les événements comme antérieurs au moment de l'énonciation ne suffit plus ; il faut aussi que les événements narrés puissent s'organiser entre eux. Les marqueurs temporels ne sont pas en mesure de remplir seuls cette fonction, loin de là : ce sont bien les temps verbaux qui, en encodant des *instructions* de traitement, permettent au destinataire d'ordonner les différentes éventualités entre elles. Dans le cas d'un récit au passé simple, le temps verbal délivre une instruction, par défaut, de progression du temps² ; ainsi, le calcul de la référence temporelle de l'énoncé s'effectue à partir d'un autre élément, à savoir une autre éventualité.

Une approche référentielle cherche à expliquer l'accès à un référent par la mise en œuvre de procédures qui mènent l'allocutaire à le pointer correctement en fonction, d'une part, d'indications linguistiques, et d'autre part de données accessibles à sa connaissance et à sa perception. Ce sont des marques linguistiques particulières qui guident ce processus interprétatif. Etant donné la dépendance de ces marques au contexte, on les nomme des *marques pragmatiques*³, et les automatismes qu'elles déclenchent sont des *procédures* ou des *algorithmes*. En ce qui concerne le temps, il faut donc déterminer la procédure qui permet au destinataire de construire une représentation adéquate de l'éventualité, c'est-à-dire une bonne interprétation temporelle d'un énoncé, à partir de données liées au contexte d'énonciation (le moment de la parole) et de données linguistiques (temps verbaux, marqueurs temporels). Ainsi, on aura expliqué quelle est la série d'opérations que l'allocutaire effectue pour trouver la *référence temporelle* de l'éventualité dénotée par l'énoncé.

Nous observerons dans ce chapitre deux propositions de procédures, que l'on peut reconstruire à partir des travaux menés par des auteurs qui n'avaient en réalité pas pour but de décrire un fonctionnement cognitif mais simplement de montrer en quoi les temps verbaux réfèrent différemment les uns des autres.

2. Nous avons utilisé le terme d'interprétation *par défaut*. Par là, nous entendons que si aucune donnée d'ordre contextuelle ne vient contraindre l'interprétation (par exemple une règle causale), le destinataire réalise un calcul automatique. Au cas où ce calcul est bloqué par des contraintes plus fortes, l'interprétation que réalise le destinataire n'est plus une interprétation par défaut, mais une interprétation *contrainte*. Nous rencontrerons ces termes dans la deuxième partie de cet ouvrage.

3. Cf. Luscher (1994).

La première est celle qu'on peut dériver des travaux du grammairien Nicolas Beauzée, auteur des articles de l'*Encyclopédie* consacrés à la grammaire et en particulier à l'expression du temps, et dont la *Grammaire générale ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires au langage* sort en 1767 (Beauzée 1767 / 1974). À partir des données présentes dans la grammaire de Port-Royal, Beauzée construit la première approche systématique de l'interprétation temporelle, et associe à chaque temps verbal une combinaison-type entre trois variables temporelles. Beauzée, en ce sens, est le précurseur des approches référentielles récentes.

La deuxième est la procédure qu'on peut dériver des travaux de Reichenbach (1947). La conception de Reichenbach s'appuie sur les mêmes données que celle de Beauzée mais inverse la procédure de repérage, s'avérant sensiblement plus efficace.

L'idée commune aux deux approches est la suivante : le repérage du moment dénoté, c'est-à-dire la référence temporelle de l'éventualité, se construit certes autour du moment de la parole, en situant le moment de l'éventualité par rapport à lui, mais aussi par le recours à un moment particulier, le *point R*, ou *moment de référence*. C'est Beauzée qui a le premier formalisé et généralisé l'injection de ce paramètre.

Ces deux approches se bornent à décrire la relation entre ces points telle qu'elle est supposée pour chaque temps verbal. La procédure de repérage qui en découle n'a pas été formalisée directement par ces auteurs ; elle n'est, dans leurs travaux respectifs, qu'implicite. À nous de l'explicitier.

Cela est particulièrement vrai pour les travaux de Reichenbach : son but n'est pas clairement de décrire des opérations logiques de l'esprit conduisant à la récupération de la référence temporelle des éventualités, mais plutôt de décrire le langage, et, en l'occurrence, les temps verbaux, par une taxinomie symbolique. Et si Reichenbach se refuse à établir un parallèle strict entre ses descriptions symboliques du langage et la réalité, en revanche, Beauzée admet développer une métaphysique du langage qui permettrait d'articuler la pensée et le langage entre eux ; d'une certaine manière, il s'occupe donc déjà, implicitement et avant la lettre, de questions cognitives.

2. Le système de Beauzée

2.1. Origines

Que le repérage temporel d'une éventualité implique deux points, le moment de la parole et le moment de l'éventualité, pour que l'allocutaire puisse interpréter une relation temporelle entre ces deux points, voilà qui est relativement trivial. À première vue, la relation temporelle entre ces deux points permet sans problème majeur la récupération d'un événement au passé simple ou au futur simple, par exemple. La tradition classe d'ailleurs volontiers ces temps parmi les temps *autonomes*, en particulier le passé simple : toujours à première vue, un énoncé au passé simple « se suffit à lui-même ». Ainsi, (2) en dit suffisamment à propos de son moment de réalisation pour être interprétable, et peut s'insérer parmi d'autres énoncés au passé simple qui dénotent des événements différents, qui ont lieu à des moments différents :

(2) Claire sortit acheter des cigarettes.

En revanche, (3) *n'a pas de sens* hors d'un contexte. Nous entendons par là que non seulement il lui faudrait un environnement, mais que, surtout, (3) a besoin pour être interprétable d'un moment concomitant dénoté par un autre énoncé. Pour être plus précis, (3) ne pourrait avoir de sens que si la reconstruction d'un contexte était possible. L'imparfait, par sa valeur imperfective, présente en effet généralement la nécessité de s'appuyer sur un événement, en principe au passé simple ou au passé composé, ou sur un moment de référence. La tradition classe pour cela l'imparfait parmi les temps anaphoriques :

(3) ? Il pleuvait.

Pour interpréter (3), le destinataire doit avoir à sa disposition un moment précis qui lui permette de repérer le moment où il est vrai qu'il pleut. Par exemple, (4) et (5) autorisent un repérage satisfaisant :

(4) Claire sortit acheter des cigarettes. Il pleuvait.

(5) Il pleuvait lorsque l'avion atterrit à Genève.

Dans ces deux cas, le moment désigné par l'événement au passé simple est indispensable au repérage du moment dénoté par l'énoncé à l'imparfait. Pour ce temps verbal, il est donc nécessaire, outre le moment de la parole et le moment de l'éventualité, de prendre en considération *un autre point*.

C'est à ce problème que se sont heurtés depuis toujours les grammairiens qui ont cherché à décrire le fonctionnement des temps verbaux. S'il suffit de dire pour le passé simple que le moment de l'événement est antérieur au moment de la parole et qu'au futur simple, il lui est postérieur, en augmentant ces paramètres d'une instruction sur l'avancée du temps avec ces temps verbaux, cela ne suffit plus pour l'imparfait. Pour repérer une éventualité à l'imparfait, il faut non seulement que le moment de l'éventualité soit antérieur au moment de la parole, mais

aussi que ce moment soit simultané à un moment de référence, généralement donné par une autre éventualité, ou plutôt en relation de recouvrement avec lui. Cela est encore plus crucial avec le plus-que-parfait, qui dénote une éventualité passée par rapport à une autre éventualité passée. Cette autre éventualité, ou, comme on le verra, cet autre moment, constitue une étape obligée du repérage référentiel ; nous adopterons la terminologie de Reichenbach en nommant cette étape le *point de référence* ou point R, par contraste avec le moment de l'énonciation, noté S pour *speech point*, et le moment de l'événement, noté E (*point of the event*). Dans le cas de l'imparfait, il est en somme nécessaire d'avoir une relation de concomitance entre E (*pleuvoir*) et R (le moment de *sortir (Jacques)*). Lallot (1985) signale que le grammairien grec médiéval Planude avait déjà une conception de ce type pour des temps comme l'imparfait. Cette règle a bien entendu des contre-exemples connus dont il sera question ailleurs.

La grammaire traditionnelle, cependant, n'oppose pas tant le passé simple à l'imparfait que le passé simple au passé composé. Dans Port-Royal, où la fameuse mais désuète règle dite « des vingt-quatre heures » intervient, le passé simple est dit *indéfini* et le passé composé est dit *défini* : on emploie un passé simple pour dénoter un événement antérieur d'au moins vingt-quatre heures. C'est dans cette opposition que la *Grammaire générale* recourt à une version embryonnaire du point de référence : comme E doit être non seulement antérieur à S, mais aussi antérieur à un point situé 24 heures avant S, elle situe là ce repère de référence. Nous n'aborderons pas davantage cette problématique, mais l'intérêt de la mentionner réside en ceci : la *Grammaire générale* a déjà à sa disposition, en termes de concepts, des moments qui entretiennent entre eux des relations temporelles et dont la combinaison contribue à définir la fonction du temps verbal. C'est Beauzée qui le premier va formaliser ce qu'il nomme le *terme de comparaison* et généraliser son usage dans la description.

Jusqu'à Beauzée, l'opposition pertinente concerne donc le passé simple et le passé composé. Beauzée, tout en continuant à réfléchir sur cette opposition, va surtout mettre l'accent sur une autre opposition, cruciale, celle qui concerne le passé simple et l'imparfait. Certes, il se fait certes l'héritier de Vaugelas, puisqu'il reprend l'idée d'un repérage à coordonnées, déjà présente dans la grammaire de Port-Royal ; mais il va plus loin, en adoptant un point de vue radicalement nouveau sur le langage et en particulier sur l'expression du temps.

2.2. La grammaire de Beauzée : principes généraux

Beauzée présente un intérêt majeur, de manière générale, pour son appréhension des phénomènes langagiers. Dans leurs grandes lignes, les aspects de son système les plus remarquables sont les suivants.

Beauzée appelle *métaphysique*, appellation d'ailleurs toujours actuelle, la logique de l'esprit humain formant les principes selon lesquels s'élaborent les

propositions du langage. Dès lors, on trouve chez Beauzée l'affirmation qu'au-delà des langues particulières, il existe des principes généraux universels du langage, principes dont sa *Grammaire générale* entend rendre compte. Il classe d'un côté la grammaire générale, qui constitue cet ensemble de principes provenant de la structure logique de la pensée humaine, et de l'autre côté ce qui donne forme à ces principes par la convocation de structures adéquates dans un idiome donné. Ainsi, la production d'un énoncé est déjà conçue chez Beauzée comme la réalisation par une structuration superficielle, propre à la langue, d'une structuration profonde relevant de la pensée. Cette distinction, outre ses implications philosophiques à propos de la relation entre langage et pensée, préfigure déjà dans une certaine mesure (mais sans la recouvrir) une autre opposition héritée avant tout des travaux de Chomsky : l'opposition entre structure profonde (*deep structure*, plus souvent appelée aujourd'hui *structure-D*) et structure de surface (*surface structure*, aujourd'hui plutôt *structure-S*), reliées dans la tradition générativiste par la syntaxe. Par ailleurs, la réalisation d'un énoncé en structure superficielle, chez Beauzée, est non seulement le résultat d'un « choix » du locuteur mais aussi la mise en œuvre de processus d'*économie* de production et d'interprétation d'un énoncé (ce qui revient en réalité au même : le locuteur forme l'hypothèse que son énoncé est le moins coûteux possible à interpréter). Notamment, reprenant l'idée de la grammaire de Port-Royal, il considère que le langage recourt constamment à l'ellipse, qui, cela va sans dire, permet de jouer sur l'économie du langage, économie provenant de la non-littéralité produite par l'ellipse ; par exemple *Le soleil luit* n'est autre qu'une forme elliptique de *Le soleil est luisant* voire de *Le soleil est soleil luisant*.

Tout cela l'amène à considérer que le verbe est toujours une « trace d'existence », puisqu'il élide un verbe *être* implicite ; c'est même là la définition du verbe chez Beauzée⁴. Il y a donc dans le système de Beauzée des opérations mentales identifiables qui mènent à la production et à l'interprétation des énoncés : le destinataire, à partir de données elliptiques, reconstruit un ensemble complet, par un accès i) à des automatismes qui lient structure profonde et structure superficielle et ii) à des connaissances contextuelles comme le moment de l'énonciation. C'est là le premier point qui mérite d'être retenu, car Beauzée présente en cela, déjà, une théorie de la cognition.

Le deuxième point à retenir concerne le fait qu'en outre, cette conception du langage s'enrichit chez Beauzée de deux règles de langage qui présentent de larges analogies avec les maximes correspondantes de Grice (Grice, 1975), d'ordre et de quantité. Présupposant de telles règles, Beauzée considère donc que certains phénomènes ne sont pas traités par des questions d'encodage, mais par des principes généraux. La plupart des travaux récents de sémantique du discours (par

4. Le verbe est pour Beauzée « l'âme de nos discours » (*op. cit.*, I, 392) ; par lui, les êtres et les choses sont décrits comme existant intellectuellement (cf. *op. cit.* I, 403sq.)

exemple Dowty 1986), et surtout la tradition pragmatique héritée de Grice, considèrent l'existence de tels principes généraux, même s'ils sont parfois formulés de manière un peu différente (comme le principe unificateur dit *principe de pertinence* dans la théorie du même nom, cf. Sperber & Wilson 1989).

Enfin, le troisième point concerne le fait que si le verbe dénote l'existence d'un être ou une chose, il le fait en dénotant aussi le *moment* de cette existence ; c'est ce point que nous traiterons en détail.

2.3. Les temps verbaux chez Beauzée

Pour Beauzée, c'est le verbe qui remplit la fonction de dénotation de la référence temporelle de l'éventualité. Cette référence temporelle est d'ailleurs conçue comme intrinsèquement liée à la notion d'*existence*⁵. Son système des temps verbaux est d'abord un système classificatoire, qui vise à décrire le temps verbal par une *relation spécifique qu'il établit entre des coordonnées*. Ces coordonnées sont relativement semblables aux points E, R et S de Reichenbach, avec une nuance importante, on le verra, dans la définition de R. Voici les coordonnées mises en œuvre dans la définition fonctionnelle d'un temps verbal, étant entendu qu'une *époque* est un moment ponctuel précis, et un *période*⁶ un intervalle de temps :

- i) l'époque d'existence (équivalent de E) ;
- ii) le terme de comparaison, époque ou période (équivalent de R) ;
- iii) Le « point fixe de la durée », à savoir le moment de l'énonciation (équivalent de S).

Il y a chez Beauzée deux types de relations à examiner : d'abord la relation entre E et R, puis la relation entre R et S (dans l'ordre du repérage selon Beauzée, cf. *infra*). Ces relations reçoivent trois états possibles : la concomitance, l'antériorité et la postériorité. Il y a donc six classes générales de temps verbaux, déterminés par les trois types de rapports possibles entre deux séries de deux coordonnées ; un temps verbal a deux valeurs, une dans chaque paradigme, ce qui donne neuf possibilités de temps verbaux ; certains temps ont par ailleurs la même description de base, mais s'augmentent de paramètres particuliers (le passé composé s'augmente ainsi du critère de définitude que nous ne détaillerons pas ici, et le passé simple se distingue de l'imparfait par sa dimension *périodique*, cf. *infra*). De ces neuf possibilités de base, en outre, certaines ne sont pas réalisées dans

5. En cela, Beauzée reste proche de ses prédécesseurs, notamment d'E.S. de Gamaches auquel il renvoie (*op. cit.*, I, 424) : « Le temps est la succession même attachée à l'existence de la créature »).

6. Le mot *période* est indifférencié en genre jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. La notion de *période* chez Beauzée sera d'ailleurs en partie responsable de l'éclosion de la tradition aspectuelle qui divise les éventualités entre celles qui durent (dont les conditions de vérité sont à considérer au sein d'un(e) période) et celles qui ne durent pas (dont les conditions de vérité sont à considérer sur un point précis de la ligne du temps).

certaines idiomes ; par exemple, le français n'a pas de forme pour la combinaison représentée par le *futur postérieur*.

Le rapport entre le moment précis de l'éventualité et le « point du temps » d'où cette éventualité est perçue détermine la différence entre temps présents, prétérits et futurs. Ainsi, un temps présent est pour Beauzée un temps où le moment d'existence est concomitant au moment d'où l'existence est observée. De même, un temps verbal est un prétérit lorsque le moment d'existence est antérieur au moment de référence ; ainsi en est-il par exemple pour le plus-que-parfait (*prétérit antérieur simple* chez Beauzée) : le moment de l'événement au plus-que-parfait, en (6), est antérieur au moment d'observation R (concomitant au passé simple) :

(6) Il entra sur le court de tennis détrempé. Il avait plu toute la matinée.

Beauzée en fournit un exemple, curieusement avec le passé composé, tout en le dérivant du prétérit latin⁷, c'est pourquoi nous ne le citons ici qu'à titre indicatif :

(7) cœnaveram cum intravit.

(7') j'avois soupé lorsqu'il est entré

Son explication du rôle de R (époque de comparaison) est la suivante :

« Cœnaveram (j'avois soupé) exprime l'antériorité de *mon souper* à l'égard de l'époque désignée par *intravit* (il est entré) ; & cette époque est elle-même antérieure au moment où je le dis (...) » (*op. cit.*, I, 452).

Dès lors, un R est potentiellement nécessaire pour la description de tous les temps verbaux ; c'est cette hypothèse qui amène Beauzée à en généraliser la fonction.

Le tableau suivant distribue les six classes fondamentales de temps verbaux dans la conception de Beauzée.

7. Cette étrangeté qui consiste à traduire un prétérit latin par un passé composé français provient probablement du fait que Beauzée est encore influencé par la fameuse règle des 24 heures.

Tableau 1 : Les six classes de temps chez Beauzée

Rapport	E par rapport à R	R par rapport à S
<i>concomitance</i>	<i>temps présents</i>	<i>temps actuels</i>
<i>antériorité</i>	<i>temps prétérits</i>	<i>temps antérieurs</i>
<i>postériorité</i>	<i>temps futurs</i>	<i>temps postérieurs</i>

Il faut donc s'adapter à la terminologie de Beauzée : les notions de présent, prétérît et futur ne recouvrent pas les mêmes termes dans la grammaire traditionnelle. Le passé simple de la grammaire traditionnelle est ainsi le *présent antérieur périodique* de Beauzée.

2.4. Nature de R

Le point de référence R est clairement indispensable au repérage temporel chez Beauzée. C'est une hypothèse de principe très forte : il considère qu'« il n'est pas possible que les temps des verbes expriment autre chose que des rapports d'existence à quelque époque de comparaison » (*op. cit.* I, 430). De la nature exacte du point R (point d'observation, point de projection du moment de l'énonciation, point de perspective aspectuelle, etc.), Beauzée ne dit rien de précis. En revanche, il considère que R est susceptible d'endosser deux types aspectuels : il peut être une époque (un point sur la ligne du temps) ou un période (un intervalle sur la ligne du temps). Cette double possibilité pour R constitue un problème. En effet, R ne peut pas avoir la même fonction selon qu'il est un point, auquel cas il se rapproche d'une manière ou d'une autre d'une *projection (mentale) de S*, ou un(e) période, auquel cas c'est plutôt d'un intervalle concomitant à l'événement qu'il s'agit. Selon le deux cas, cette variable R ne serait pas du même type ; or les deux idées se parasitent l'une l'autre dans la conception de Beauzée.

Dans le système des temps de Beauzée, la différence entre ces deux types de termes R donne lieu à un nouveau paradigme : la distinction entre R-époque et R-période permet une classification des temps verbaux entre *périodiques* et *simples*. Les temps périodiques sont ceux dont le repérage nécessite la construction d'un R-période, et les temps simples nécessitent la construction d'un R-époque. On voit bien que cette distinction est déjà aspectuelle, et qu'elle concerne de façon toute particulière la différence entre l'imparfait et le passé simple. Pour Beauzée, l'imparfait est ainsi un temps simple et le passé simple un temps périodique (leurs dénominations respectives sont : *présent antérieur simple* et *présent antérieur périodique*). L'hypothèse de Beauzée est la suivante : un passé simple a besoin d'être repéré *via* une *période* de temps pendant laquelle l'événement a lieu ; cette période peut être déclarée par un adverbe de temps, comme *hier* ou par une autre éventualité à l'imparfait. Dans tous ces cas, le R nécessaire au repérage de E est

intervallaire ou duratif⁸. Il s'agit là d'une approche anaphorique de la référence temporelle.

En somme, dans le système beauzéen, un temps comme l'imparfait est *ponctuel* car il est repéré par rapport à un *point*, par exemple une éventualité au passé simple, alors que ce dernier temps est *périodique*, puisqu'il est repéré par rapport à une *période* de temps (qui peut être une éventualité à l'imparfait). Cette dénomination est assez contre-intuitive, puisque c'est l'éventualité ponctuelle qui est nommée périodique, et inversement : la coordonnée pertinente est R et non E⁹.

Prenons un exemple comme (8) :

(8) Je lus hier votre lettre.

Dans (8), le période de référence R est donné par l'adverbe de temps, à savoir le déictique *hier*. Il permet de définir un R comme ayant une relative étendue dans laquelle l'événement au passé simple se trouve inclus, i.e. qui valide les conditions de vérité de *lus*.

Une autre possibilité de fixer le R périodique est d'avoir, au lieu d'un adverbe, un autre verbe à l'imparfait, comme en (9) :

(9) Je le rencontrai en chemin, je lui demandai où il allait...

Dans (9), le personnage *allait* quelque part au moment où je le *rencontrai*, et c'est au cours de l'intervalle dénoté par *allait* que les événements au passé simple sont inclus. On voit bien que dans tous ces cas, le terme R est parfaitement équivalent à un intervalle de recouvrement, spécifiable par n'importe quel marqueur temporel.

La différence entre ces deux termes de comparaison est de taille. Dans le cas des temps *simples*, le point R se laisse assimiler à une projection du point S, ce qui est, implicitement ou non, le cas dans la plupart des approches référentielles modernes, alors que dans le cas des temps *périodiques*, le point R n'est rien d'autre qu'un intervalle de validité. Cela pose d'immédiats problèmes lorsqu'on tente d'appliquer le système ainsi doublement défini à la question de l'*ordre temporel*, où il est souvent nécessaire d'organiser entre eux, en termes de succession, des éventualités dénotées par des énoncés au passé simple et toutes incluses dans un même intervalle de validité. Pour s'en convaincre, il suffit de déclarer

8. En cela, Beauzée fait montre d'une conception perfective du passé simple avant la lettre, puisque ce temps est envisagé comme dénotant par principe un événement ponctuel. Mais cette conception n'est pas encore enrichie chez Beauzée d'un point de perspective aspectuelle, qui est nécessaire à la distinction perfectif vs imperfectif. C'est à Vetters (1996) qu'on doit d'avoir interprété le point R comme un point de perspective aspectuelle.

9. Ceci dit, l'idée de Beauzée présente par ailleurs un caractère très intéressant : la distinction entre un R-époque et un R-période laisse supposer que ce n'est pas tant le moment de l'événement qu'il est nécessaire de récupérer que la position de R.

un(e) période R comme *hier* et de juxtaposer deux événements au passé simple, ce que nous faisons avec (10) :

(10) Je lus hier votre lettre. Je la déchirai comme convenu.

Les deux événements dénotés par la séquence d'énoncés (10) ne peuvent recevoir d'organisation dans le système de Beauzée : les deux sont soumis au période de référence donné par *hier*, et toute clause supplémentaire concernant l'avancée du temps avec le passé simple ne pourrait se fonder sur cette période R. Or, dans un exemple comme (10), le temps avance. Ajoutons, de plus, que rien n'autorise le destinataire, hors contexte, à décider s'il faut inclure le second événement dans le même période R donné par *hier*. Si tel n'était pas le cas, quel serait alors le terme R du second énoncé ? Cette question ne peut être résolue dans le système de Beauzée.

2.5. Procédure

Plus abstraitement, on observe que s'il faut attribuer à Beauzée l'idée d'un repérage cognitif de la référence temporelle d'une éventualité, comme cela semble légitime (cf. Portine 1995), ce repérage, consiste en une *procédure* qui comporte deux instructions de base :

- i) Etablir le rapport entre E et R.
- ii) Etablir le rapport entre R et S.

Plusieurs éléments nous permettent d'attribuer au système de Beauzée le type de repérage ci-dessus. D'abord, il dit clairement que la signification caractéristique des temps est fondée sur « l'idée (...) d'un rapport d'existence à une époque » (*op. cit.*, I, 428), et que dans cette signification, « il y a deux choses à considérer, savoir le rapport d'existence à une époque, et l'époque même qui en est le terme de comparaison » (*idem*). Mais surtout, R ne peut être envisagé comme intervallaire (périodique) que parce qu'il existe d'abord *par rapport* à E, avant d'être déterminé par rapport à S : R sert alors à délimiter un intervalle servant à placer l'éventualité, et non à ancrer un repérage sur la position de l'occurrence, c'est-à-dire le point S (cf. de Saussure 1996a et 1997b).

Or, quand on envisage un repérage instructionnel, il est problématique de devoir d'abord repérer le rapport entre E et R avant de repérer le rapport entre R et S ou entre E et S : pour connaître le rapport entre E et R, il faudrait au moins que l'une des données soit connue, or la seule donnée connue est constituée par le moment de l'énonciation S¹⁰.

10. Ce déficit dans l'approche des temps verbaux chez Beauzée n'est pas le seul ; ainsi sa distinction entre temps définis vs. indéfinis est très problématique (cf. de Saussure 1997b). Nous n'en traiterons pas ici.

Il est évident que Beauzée a donné une contribution majeure à la littérature sur le repérage du temps, en introduisant le point R, bien que sous une forme inachevée ; c'est Reichenbach qui en fera une notion abstraite qui permet de dégager de manière plus efficace un algorithme de repérage des temps verbaux, doublée d'une clause de cohérence temporelle entre les énoncés. De cette manière, Reichenbach va permettre l'ouverture du champ théorique de l'ordre temporel : des variables homogènes seront enfin disponibles.

3. Reichenbach : la logique symbolique des temps verbaux

3.1. Le modèle de base

On l'a dit, Reichenbach n'a pas explicitement pour objectif de développer une approche cognitive dans son chapitre sur les temps verbaux. Tout au plus cherche-t-il à représenter la fonction des différents temps verbaux selon une classification logique. Cela n'empêche pas, cependant, de tirer de son travail des implications fortes sur la manière dont le repérage des événements dans le temps s'effectue dans son système, exposé dans *Elements of Symbolic Logic* (Reichenbach 1947).

Reichenbach part du principe que le temps verbal exprime une temporalité premièrement déterminée par l'élément temporel de l'aspect *token-réflexif* de l'énoncé, le point de la parole¹¹ (le moment de l'énonciation), qu'il note S pour *Speech point*. Cela donne trois valeurs fondamentales possibles aux éventualités dénotées par les verbes : l'éventualité peut être *antérieure au point de la parole*, *simultanée au point de la parole* et *postérieure au point de la parole*. De toute évidence, cela ne suffit pas, car il existe plus de trois temps verbaux à la disposition du locuteur. Il y a donc un autre paramètre à prendre en considération.

La nature de ce paramètre est déterminée par Reichenbach en observant le cas du plus-que-parfait. Une éventualité au plus-que-parfait dénote une éventualité antérieure à un moment lui-même antérieur au moment de la parole. C'est ce moment, nécessaire au repérage, que Reichenbach nomme le *point de référence*, noté R.

Pour Reichenbach, les trois points S, E et R sont *toujours* nécessaires au repérage des temps verbaux, indépendamment du fait que certains d'entre eux semblent par ailleurs ne pouvoir se décrire qu'avec deux coordonnées. Tel est le cas, par exemple, du passé simple (dans l'exemple de Reichenbach, du *simple past*) : « dans le passé simple, le point de l'événement et le point de référence sont simultanés » (*op. cit.*, 289). Il ne donne pas d'argument de principe à ce sujet, mais

11. « Le temps verbal détermine le moment, avec une référence au point temporel de l'acte de parole, i.e. de l'énonciation » (*op. cit.*, 288, c'est nous qui traduisons).

le simple fait de le déclarer permet de dissocier le point R reichenbachien d'une coordonnée de type aspectuel, au sens de la distinction perfectif *vs* imperfectif.

La principale justification de la thèse reichenbachienne de la nécessité des trois coordonnées y compris pour le passé simple provient du fait qu'elle permet, toujours dans le système de Reichenbach, de différencier le passé simple du passé composé, bien que ces deux temps verbaux dénotent un événement à situer dans le passé¹². Dans ce dernier temps, R est simultané à S, ce qui est conforme à de nombreuses approches classiques du passé composé, envisagé comme permettant à un énoncé de dénoter préférentiellement les implications présentes produites logiquement par l'éventualité passée. Damourette et Pichon parlent ainsi de « valeur d'acquêt du passé composé » (cf. chapitre 3).

Il semble cependant que la distinction entre le passé simple et le passé composé doive être envisagée sous une forme plus complexe. On se référera à Luscher & Sthioul (1996), dont le propos permet de dissocier trois types majeurs d'interprétations auxquelles un énoncé au passé composé peut conduire, les différences entre le passé composé et le passé simple étant abordée de manière bien plus précise que par un simple changement de la combinaison E/R/S).

De plus, comme aucun argument fort n'intervient pour appuyer la généralisation nécessaire des trois coordonnées chez Reichenbach, elle a fait l'objet de réfutations, qui seront discutées plus bas.

En positionnant les points E, R et S sur la ligne du temps, Reichenbach envisage donc une taxinomie logique des temps verbaux. Comme la langue ne produit pas toute la combinatoire, certains éléments de cette taxinomie ne sont donc que potentiels. Comme chez Beauzée, le système de Reichenbach met en évidence l'absence de futur postérieur. Ci-dessous, nous reproduisons la classification des temps verbaux chez Reichenbach, en adoptant sa notation, à savoir {-} pour marquer la succession et {,} pour marquer la simultanéité. De plus, un cadratin {- -} signale que le temps verbal n'est que potentiel et n'est pas réalisé dans la langue. Son exemple est évidemment la langue anglaise, et nous transposons à nos risques et périls.

La notation de Reichenbach est la suivante : *passé*, *présent* et *futur* correspondent à la relation entre R et S, alors que *antérieur*, *simple* et *postérieur* concerne la relation entre E et R (où *simple* désigne la simultanéité).

Tableau 2 : Sémantique des temps verbaux

<i>Structure</i>	<i>chez Reichenbach</i>	<i>Nom traditionnel</i>
------------------	-------------------------	-------------------------

12. L'interprétation de E à situer dans le passé avec le passé composé n'est en réalité qu'une interprétation « par défaut », c'est-à-dire sous réserve de l'émergence de contraintes contextuelles particulières.

E-R-S	Passé antérieur	Plus-que-parfait
E,R-S	Passé simple	Passé simple
R-E-S ou R-S,E ou R-S-E	Passé postérieur	--- (mode conditionnel)
E-S,R	Présent antérieur	Passé composé
S,R,E	Présent simple	Présent
S,R-E	Présent postérieur	Futur proche
S-E-R ou S,E-R ou E-S-R	Futur antérieur	Futur antérieur
S-R,E	Futur simple	Futur simple
S-R-E	Futur postérieur	--- (latin <i>abiturus ero</i>)

Ce tableau, admet Reichenbach, doit être considéré comme idéal : il ne peut être que symbolique, puisque selon son argument philosophique cité ici en exergue, une formalisation mathématique ne peut avoir pour représenter la langue qu'une dimension approximative. C'est là que Reichenbach admet implicitement qu'outre les coordonnées E/R/S, de nombreux autres facteurs entrent en ligne de compte pour le repérage des temps verbaux.

Ce tableau, cependant, appelle deux observations fondamentales :

i) Trois structures isomorphes décrivent le futur antérieur et le conditionnel (*passé postérieur*). Cela provient du fait que la relation entre S et E n'est pas prise directement en compte.

ii) Certains temps verbaux n'apparaissent pas dans cette première classification. C'est le cas de l'imparfait par exemple (mais aussi du passé surcomposé ou de temps que la grammaire traditionnelle attribue à d'autres modes comme le conditionnel passé). En ce qui concerne les temps dont la sémantique intègre une dimension stative, ils font l'objet chez Reichenbach d'une description particulière : ce sont, pour lui, des *temps étendus* (cf. *infra*). Ainsi, l'imparfait reçoit chez Reichenbach la même description formelle que le passé simple, à savoir {E,R-S}, mais avec une clause particulière au sujet de l'étendue de E. Quant aux temps comme le passé surcomposé et le passé antérieur, ils devraient recevoir la même description formelle que le plus-que-parfait, à savoir {E-R-S}. L'existence de plusieurs temps verbaux disposant, virtuellement ou non, de la même description formelle confirme qu'il faut des paramètres supplémentaires pour rendre compte dans la réalité de tous les cas de figure, et que la description de Reichenbach ne peut être efficace que si son incomplétude est prise en considération.

3.2. Les objections de Comrie

Des objections ont été produites à la classification de Reichenbach, notamment par Comrie (1981), dont deux nous semblent importantes.

3.2.1. Un deuxième point R ?

Certains temps, comme le conditionnel passé, exigeraient selon Comrie un double point de référence. Prenons un exemple comme (11) :

- (11) John left for the front ; by the time he returned, the fields would have been burnt to stubble.
 (11) *Jean partit pour le front ; lorsqu'il reviendrait, les champs auraient été brûlés jusqu'à la chaume.*

L'argument de Comrie est le suivant : on ne peut obtenir la référence temporelle de *brûler (les champs)* en n'ayant recours qu'à un seul point R, car la seule possibilité de le positionner est donnée par l'éventualité dénotée au passé simple. Or on voit bien que *brûler (les champs)* ne peut avoir la même référence temporelle que *revenir (Jean)*. Il faut donc, selon Comrie (1981) envisager deux points de référence R1 et R2, tels que *brûler (les champs)* soit antérieur au retour de Jean (R1) et postérieur au départ de Jean pour le front (R2).

En réalité, cette objection est problématique : certes, elle se justifie en ce sens qu'il est en effet impossible de rendre compte de la référence temporelle fournie par un conditionnel passé à l'aide des seules coordonnées E/R/S, ce qui d'ailleurs ne constituerait pas un argument *contre* Reichenbach mais ajouterait de la puissance descriptive à son modèle. Mais celui que fournit Comrie est lui aussi contestable. Cela en particulier pour deux raisons. La première est liée à la nature du point R, qui n'est pas déterminée très strictement chez Reichenbach ; dans le paragraphe suivant, nous observerons que sa définition ne permet pas *a priori* de le doubler. La seconde, et c'est ce que nous voudrions montrer brièvement maintenant, consiste en ceci : la question de la référence temporelle du conditionnel passé dans une séquence comme (11) est en fait une question complexe, que l'introduction d'un second point de référence ne suffit pas à résoudre.

En introduisant une séquence comme (11), Comrie omet de considérer que par rapport à *Revenir (Jean)*, l'éventualité de *Brûler (les champs)* se repère sans peine avec un seul point de référence R, simultané à l'éventualité *Revenir (Jean)*. Parallèlement, il reste vrai que la référence temporelle de l'éventualité *Revenir (Jean)* ne peut se fixer sans qu'une détermination du point R ne soit disponible, en l'occurrence par l'éventualité dénotée au passé simple de *Partir (Jean)*. Mais il est possible d'envisager cette question non pas sous l'angle d'une combinaison complexe de points de référence, mais sous celui de l'*organisation des événements entre eux*. Cela revient à dire que d'une manière générale, la sémantique des temps verbaux pose en réalité la question de l'ordre temporel¹³ : il existe des algorithmes qui permettent de passer de la représentation mentale d'une éventualité à celle

13. Reichenbach a des propositions qui concernent ce qu'on pourrait appeler la « cohérence sémantique » de la variation des points E et R nécessaires, énoncé après énoncé, à l'organisation de séquences de phrases ; nous y reviendrons plus bas.

d'une autre éventualité. De plus, ces algorithmes sont impossibles à décrire sans prendre en considération des questions pragmatiques, des relations causales par exemple, comme on le verra plus bas dans cet ouvrage. En réalité, l'argument de Comrie montre que l'ordre temporel n'est pas décidable uniquement avec une taxinomie des temps verbaux simplement fondée sur les relations {R et S} d'une part et [R et E] d'autre part, mais il ne résout nullement cette question.

Outre cette réflexion générale, on peut formuler deux arguments contre le double point de référence de Comrie.

Le premier est un argument formel. Poursuivons le raisonnement de Comrie, en le mettant à l'épreuve d'une séquence plus complexe comme (12) :

- (12) a) Jean partit pour le front. b) Lorsqu'il reviendrait, c) Julie aurait épousé Max, d) aurait eu deux marmots et e) aurait finalement déménagé pour un autre village.

Il faudrait donc ici ajouter un troisième point de référence pour repérer la naissance des marmots de Julie (et éventuellement un quatrième pour le déménagement). En effet, si l'on reprend l'argumentation de Comrie, nous devrions être capables de montrer pourquoi (12d) dénote une éventualité :

- 1) postérieure au départ de Jean ;
- 2) antérieure au retour de Jean ;
- 3) postérieure au mariage de Julie.

Il va sans dire que dans cette optique, il faudrait tout simplement autant de points de référence que d'éventualités dans le cotexte antérieur de l'énoncé. Nous entrevoyons donc que les approches référentielles classiques ont besoin d'être augmentées d'une théorie de l'ordre temporel fondée sur le contexte, au sens large, qui inclue les relations prototypiques entre différents événements. C'est pour des raisons complexes que le destinataire est capable d'ordonner entre eux. Certaines de ces raisons sont purement pragmatiques et concernent les relations prototypiques entre les événements (se marier et avoir des enfants), d'autres sont liées à la permanence du participant de l'événement (Julie), etc. La sémantique du conditionnel passé ne serait donc qu'une base interprétative, la sortie étant validée par des accès au contexte ; cette assertion serait aussi vraie de tous les temps verbaux, conçus dès lors non pas comme communiquant du sens conceptuel mais plutôt comme déclenchant des procédures interprétatives ; il en sera abondamment question dans la deuxième partie de cet ouvrage.

L'autre argument est fondé sur l'instabilité de la relation entre R2 et E dans le cas du conditionnel passé. En (11), la configuration est la suivante : {R2-E}. Dans l'exemple suivant, cependant, elle est inverse : {E-R2}, Jean étant relâché *après* la destruction de sa ferme et donc après la disparition de ses biens :

- (13) Les villageois firent Jean prisonnier, l'emmenèrent et incendièrent sa ferme. Jean contempla de loin ce spectacle désolant. Enfin, le feu s'éteint. On le relâcha. Il

rentrerait au village ruiné, tous ses biens auraient disparu. Les villageois étaient vengés.

Si la relation entre E et R2 est contingente, cela ne prouve pas qu'il n'y a rien de nécessaire au repérage qui s'ajoute aux points E,R et S ; cela prouve simplement que s'il y a un paramètre de plus, ce paramètre ne saurait être un deuxième point de référence. On peut envisager plusieurs pistes pour traiter du repérage du conditionnel. Par exemple, on peut supposer que dans (11) et dans (13), il permet l'expression d'une pensée représentée : en (11), il exprimerait la pensée d'un narrateur omniscient, alors qu'en (13) celle des villageois.

3.2.2. Temps absolus et temps relatifs

L'autre objection de Comrie est à la fois plus intuitive et plus complexe à évaluer ; elle concerne la nature même du point R : peut-on le supprimer dans certains cas pour le laisser dans d'autres ? Bien que Reichenbach pose par principe la nécessité d'envisager la position du point R pour tous les temps, pour les raisons que nous avons notées plus haut, Comrie argumente en faveur de l'abandon de R pour les temps qu'il nommera *absolus* (présent, passé, futur), sa conservation pour les autres temps, dits *relatifs*, et son dédoublement pour le conditionnel passé. En réalité, Comrie postule ici un autre système, distinct de celui de Reichenbach, et envisage le point R différemment. Cela dit, cette objection de Comrie soulève un point essentiel qui ne peut être abordé, lui non plus, sans une réflexion de fond à propos de la nature du point R. Nous y répondrons donc plus bas.

3.3. La nature du point R et les temps étendus

Voici ce que dit Reichenbach, de manière assez elliptique, à propos du point R (c'est nous qui traduisons) :

« Dans une proposition comme "Pierre était parti", nous voyons que l'ordre temporel exprimé par le temps verbal ne concerne pas un événement, mais deux événements, dont les positions sont déterminées par rapport au point de la parole. Nous appellerons ces points temporels le *point de l'événement* et le *point de référence*. Dans l'exemple, le point de l'événement est le moment auquel Pierre est parti ; le point de référence est un moment entre ce point et le point de la parole. » (*op. cit.*, 288)¹⁴

Autrement dit, le point de référence concerne dans l'exemple la temporalité d'un *autre événement* (absent de l'exemple) qui, lui-même, sert à repérer la temporalité de l'événement en cours de traitement, par contraste. En somme, le point de référence est nécessaire au repérage lorsque deux événements sont d'une certaine manière en concurrence l'un avec l'autre, étant tous deux à situer dans le

14. *Pierre était parti* ajoute une complexité supplémentaire au plus-que-parfait, par l'auxiliation avec *être* : le temps verbal dénote préférentiellement l'état résultant, ici l'absence de Pierre. L'exemple original est *Peter had gone*, avec l'auxiliaire avoir. Bien que ce parasitage ne soit pas directement problématique pour l'argumentation ici présentée, on peut préférer quelque chose comme *Pierre avait quitté la salle*.

passé par rapport à S, et c'est le plus-que-parfait qui commande ici de placer le point R à l'endroit voulu. Mais cela ne suffit pas, puisque Reichenbach pose l'existence du point R pour tous les temps, et donc aussi pour ceux qui ne nécessitent pas le repérage via « un autre événement ».

Cette détermination du point de référence, précise Reichenbach, n'est pas claire dans une phrase isolée comme *Pierre était parti* : elle est en principe donnée par le contexte. Par ailleurs, le point R peut aussi être donné non pas par un autre événement mais par un simple élément cotextuel, le meilleur exemple étant un adverbe de temps. Dans (14), nous avons en effet un élément cotextuel permettant de fixer R, et cet élément est une expression calendaire :

- (14) En 1678, les choses *avaient* complètement *changé*... dix-huit ans de mauvais gouvernement *avaient poussé* la majorité à désirer l'obtention de la sécurité pour leurs libertés, à quelque risque que ce fut (Macaulay, in *op. cit.*, 288, c'est nous qui traduisons).

Qu'une expression calendaire, ou plus généralement, un adverbe de temps, puisse servir à positionner le point R n'a rien de surprenant. Ce qui est plus problématique, c'est que Reichenbach ne tranche pas directement en faveur d'un point R toujours effectivement *ponctuel* : son exposé est suffisamment peu précis pour laisser supposer que le point R puisse dans certains cas être un intervalle, auquel cas nous aurions le même type de difficulté qu'avec le R-période de Beauzée. Cependant, il semble qu'il n'en soit rien.

Premièrement, et c'est ce que nous avons avec un événement servant à le déterminer, le point R peut effectivement être ponctuel, comme dans (15) :

- (15) Augustin arriva au port en retard. Son bateau avait déjà quitté le quai.

Dans ce cas, nous pouvons facilement envisager que le point R corresponde dans l'esprit de Reichenbach à une *projection du point S* : non seulement le départ du bateau est passé, mais il est en outre passé par rapport à un moment lui-même passé d'où le locuteur, d'une certaine manière, observe la scène. Si le point R est bien ponctuel, il est alors un point d'*observation* ou d'*évaluation*, situé de manière précise sur la ligne du temps, point d'observation qui ne peut guère fonctionner que comme une projection du point S. Dans le cas contraire, nous rencontrerions un problème : on ne peut guère envisager un intervalle d'observation ou de repérage cognitif au sens d'une *coordonnée nécessaire*, comme nous l'avons déjà relevé pour le R-période de Beauzée.

A propos de (14), Reichenbach dit simplement : « Le point de référence est ici l'année 1678 » (*op. cit.*, 289). En disant que 1678 déclare le point de référence de (14), on voit d'emblée qu'il faut résoudre un problème de sous-spécification : le point R doit-il être considéré comme co-extensif à l'année 1678 ou comme un moment ponctuel à l'intérieur de 1678 ?

Il y aurait de bons arguments, dans l'absolu, en faveur de la seconde possibilité. Malheureusement, l'exemple de Reichenbach pose un problème pour l'analyse : hormis un subjonctif, hors de propos pour nous, nous n'y rencontrons que des plus-que-parfaits. Notre hypothèse est la suivante : le destinataire, à partir des informations contextuelles dont il dispose, fixe le point R à l'intérieur de l'intervalle donné par le complément de temps. Ici, le destinataire se voit décrire une situation dont il fait l'hypothèse qu'elle a valeur explicative ou causale pour un événement précis ; il place le point R plus ou moins arbitrairement à l'intérieur de l'année 1678, peut-être au début. Lorsque l'événement est mentionné, cette spécification du point R peut être confirmée ou éventuellement réévaluée. On peut voir dans cet effort de traitement particulier de l'énoncé (14) un certain effet de suspense : tous les ingrédients sont réunis pour que quelque chose de grave se produise. Il semble raisonnable d'admettre que le point R reste toujours ponctuel. Cette explication, pour simpliste qu'elle soit, se retrouve dans l'exemple (16) :

- (16) En 1917, toute la situation sociale de la Russie avait changé : les ouvriers s'étaient habitués à faire la grève malgré les interdictions, les soldats avaient commencé de désertier en masse, etc. La Révolution pouvait éclater.

Certes la situation sociale décrite déborde le début de 1917, mais ce qui est pertinent, c'est qu'à un moment donné de l'année 1917, par des processus antérieurs, la Révolution russe pouvait éclater ; R est ce moment donné de 1917. Le point R est ponctuel, et semble devoir être envisagé comme une *coordonnée de repérage*, autrement dit une projection du point S. Ce sera là notre conclusion sur la nature du point R : nous prenons position, tout en sachant que Reichenbach n'est pas explicite à ce sujet.

Il reste pour Reichenbach à rendre compte de la dénotation intervallaire ou durative de certains temps. Pour cela, il choisit de considérer que les temps dont l'anglais manifeste la durativité par la forme gérondive (par exemple *I was seeing John*) doivent être décrits comme des *temps étendus*. En français, comme le dit lui-même Reichenbach, l'imparfait est un temps étendu, dont il rend simplement compte par la nature intervallaire de E, qui devient alors quelque chose comme un E-période. En ce qui concerne le point R, il doit cependant continuer d'être envisagé comme ponctuel¹⁵. Contrairement aux propositions de l'approche beauzénienne, le repérage d'un temps étendu comme l'imparfait *ne change pas* chez Reichenbach et reste organisé selon des coordonnées de repérages invariables (S et R). Ce n'est que *par ailleurs* que le moment occupé par E est étendu, intervallaire, et donc augmenté d'une valeur aspectuelle. Cela est bien plus cohérent qu'un R-période : c'est l'éventualité qui a une durée, et non la coordonnée du repérage.

15. Là encore, Reichenbach est elliptique, voir même flou : ses schémas sont ambigus lorsque R est simultané à / recouvert par E. Cependant, la cohérence de l'ensemble exige qu'on continue à percevoir R comme ponctuel dans tous les cas, toujours pour les mêmes raisons de repérage.

Cela permet aussi de voir qu'en réalité, le point R est *plus abstrait* qu'un simple « autre événement » permettant le repérage de l'éventualité. Le point R est une coordonnée abstraite, qui par ailleurs s'ancre sur un élément contextuel, *par exemple* un autre événement.

Revenons maintenant brièvement aux objections de Comrie.

La première, qui concerne l'introduction d'un second point de référence pour le conditionnel passé, paraît difficile à admettre pour des raisons, maintenant, de principe. Si R est bien une projection du point S, il faudrait alors admettre que dans certains cas, le repérage doit s'augmenter d'une seconde projection du point S. Il est probablement plus économique de confirmer notre proposition antérieure pour le conditionnel passé, dans laquelle on se donne une description d'un autre type, où le repérage en coordonnées E/R/S s'augmente de certains facteurs, mais pas d'un deuxième point R.

Quant à la deuxième objection de Comrie, elle apparaît au premier abord nettement plus soutenable. Si, toujours, R est une projection de S, on voit mal pourquoi R serait nécessaire lorsque Reichenbach l'envisage comme exactement simultané au point S ou au point E.

Supprimer le point R lorsqu'il est concomitant au point S n'est cependant pas sans soulever des problèmes particuliers. Ainsi, on remarque que *seuls les temps composés ont un point R postérieur au point E*. Cela montre que le système de Reichenbach dispose d'un arrière-fonds théorique à propos des temps composés, qui peut s'énoncer comme suit : un énoncé à un temps composé communique quelque chose de pertinent à un moment R donné par le temps de l'auxiliaire, tout en permettant par ailleurs d'inférer un événement antérieur, comme le relèvent en d'autres termes Luscher et Sthioul (1996)¹⁶. De cette manière, supprimer le point R lorsqu'il est simultané avec S, pour prendre l'exemple du passé composé, devient injustifié : en termes simples, si le passé composé dit quelque chose d'un moment présent alors que le passé simple dit quelque chose d'un moment passé, c'est bien que la relation entre E et S est médiatisée dans les cas où R recouvre S. Reste à voir si R est suppressible dans les cas où il recouvre E.

Dans ces cas, qui concernent le passé simple, le futur simple et peut-être le présent (mais R recouvre aussi S), il est discutable que le temps verbal commu-

16. On mesure bien ici la complexité du problème : en réalité, il faudrait que R puisse être sensiblement autre chose qu'une simple projection de S pour obtenir une description adéquate. C'est ainsi que Luscher et Sthioul proposent une description du passé composé où, dans certains emplois, le point R permet de repérer non pas une simple coordonnée E, mais un *état résultant valide au moment de la parole S*. Car la réalité est la suivante : un énoncé à un temps composé communique avant tout quelque chose au sujet du moment de R, indépendamment de la possibilité pour celui-ci d'être simultané à S.

nique quelque chose à propos d'un point R simultané au point de l'événement. Cependant, d'autres auteurs, qui ont conservé et adapté le point R à leurs démonstrations, s'en servent pour discuter le mécanisme de l'ordre temporel. Ainsi, chez Kamp & Rohrer (1983), l'ordre temporel varie par une instruction qui modifie la position du point R *et*, partant, du point E. Mais une réflexion de ce type doit trop adapter le point R pour qu'il reste semblable à cette coordonnée que nous donne Reichenbach ; dès lors, cela ne constitue pas un argument pour conserver le point R au passé simple ou au futur simple. Le débat, à notre sens, n'est pas clos sur cette question de la conservation ou non du point R dans la description sémantique des temps dits simples.

3.4. La procédure de repérage

La seule coordonnée directement disponible est le moment où l'énoncé est réalisé ; c'est la caractéristique temporelle de la *sui-réflexivité* de l'énoncé : un énoncé communique un certain nombre d'informations à propos de lui-même, et parmi celles-ci, il communique le moment de son énonciation. Pour prendre une image, l'énoncé produit est « estampillé » d'une coordonnée S. Comme Reichenbach s'inscrit dans une réflexion sur les symboles de la *sui-réflexivité*, le point S est la coordonnée de départ par excellence du processus de repérage. C'est à partir des données *sui-référentielles* fournies par l'énoncé que l'interprétation peut se dérouler.

A partir de S, l'interprète effectue un calcul, fondé sur la sémantique du temps verbal, et qui prend, s'il y en a, des données contextuelles comme arguments (une autre éventualité, une indication temporelle quelconque), et statue sur la place occupée par R. Enfin, par un calcul analogue, mais prenant cette fois R comme point d'origine, l'interprète positionne E sur la ligne du temps. L'algorithme qui découle de l'approche de Reichenbach est donc orienté de S vers R, puis de R vers E.

A cet algorithme, nous pouvons ajouter une instruction qui prenne en compte la durée d'une éventualité étendue, puisque cette durée fait partie de la sémantique du temps verbal. En tout, nous obtenons donc :

- i) À partir de S, positionner R.
- ii) À partir de R, positionner E.
- (iii) Statuer sur l'étendue de E).

3.5. Règles d'ordre temporel

Reichenbach ajoute à son modèle classificatoire deux règles qui doivent régir d'une part la concordance des temps entre principale et subordonnée, et d'autre part l'organisation temporelle entre plusieurs énoncés.

i) La première est la *règle de la permanence du point de référence*. Cette règle s'exprime de la manière suivante : bien que les événements auxquels réfèrent les différentes parties de la phrase puissent se situer à des moments différents, le point de référence doit être le même pour le repérage de tous ces événements¹⁷.

L'exemple que prend Reichenbach est le suivant :

(17) a) J'avais envoyé la lettre lorsque b) Jean arriva et c) me raconta les nouvelles.

Pour (17), les points R des différentes propositions resteraient identiques. Pour une observation rapide, cela n'est évidemment pas sans poser d'importants problèmes, car pour que R reste identique entre (17b) et (17c), il faudrait aussi que les deux événements soient à situer au même moment, puisque la combinaison du passé simple est {E,R-S}. Dans l'exemple, l'événement d'*Arriver (Jean)* doit être concomitant *dans la réalité* (et non pas dans les représentations qu'on s'en fait), à celui de *Raconter les nouvelles (Jean)*. Cela n'est pas complètement impossible, selon ce qu'on entend par *concomitant* : un recouvrement peut être éventuellement admis. Mais de manière générale, ce principe de permanence du point R est impossible à maintenir, lorsque nous devons considérer deux événements au passé simple, à l'exception de certains cas de recouvrement (voir les phénomènes d'encapsulation au chapitre 11). Cependant, on pressent derrière cette approche une idée plus diffuse et hautement intéressante : le point R du premier passé simple ne serait pas indépendant du point R du deuxième passé simple. Au contraire, il serait le même, qui par ailleurs aurait la capacité de changer sa valeur (ici, de l'incrémenter). C'est en se fondant sur une réflexion de ce type que Kamp et Rohrer ont développé leur approche de l'ordre temporel. Il n'est donc pas faux de considérer, de cette manière, que le point R, effectivement, est « permanent ».

Pour simplifier, restons-en à considérer que ce qui est pertinent dans l'exemple (17), c'est que l'énoncé au plus-que-parfait (17a) et le premier énoncé au passé simple au moins (17b) ont le même point de référence, et que la question des deux passés simples dans (17) est liée à un algorithme de progression temporelle et à la présence de *et*.

ii) Par ailleurs, lorsqu'une indication temporelle explicite, par exemple grâce à un déictique ou une expression calendaire quelconque, Reichenbach considère que l'énoncé (la phrase) réfère d'abord au moment désigné par cette expression, et ne réfère qu'incidemment à un événement situable par rapport à cette expression. Cette expression, cela va sans dire, permet de fixer le point R.

17. L'expression de Reichenbach est celle-ci (c'est nous qui traduisons) : « (...) Bien que les événements auxquels il est fait référence dans les propositions puissent occuper différents points temporels, le point de référence doit être le même pour toutes les propositions -- un principe qui, dirons-nous, demande la *permanence du point de référence* » (*op. cit.*, 293).

Dès lors, dans de tels cas, il existe une deuxième règle, plus forte que celle de la permanence du point R : c'est la règle de l'*usage positionnel du point de référence* (*positional use of the reference point*). Le point de référence est ainsi le *porteur* (*carrier*) de la position du temps. Son exposé est le suivant :

« Nous disons "Hier, je l'avais rencontré" ; le mot "hier", ici, ne réfère à l'événement que parce que le point de référence et celui de l'événement coïncident. Quand nous disons "Hier, je l'avais rencontré", ce qu'était *hier* constitue le point de référence, et la rencontre peut avoir eu lieu avant-hier. Nous parlerons alors de l'*usage positionnel du point de référence* ; le point de référence est utilisé ici comme porteur de la position du temps » (*op. cit.*, 294).

Une conséquence de cette approche est que lorsque l'ordre temporel est signalé par ce qu'on nommerait des connecteurs temporels (*avant*, *après*, etc.), la « comparaison » réfère au point de référence et non à l'événement.

En somme, il y a pour Reichenbach deux types fondamentaux d'organisation temporelle entre les éventualités dénotées, et c'est là une importante contribution de sa part à la théorie de l'ordre temporel. D'une part, il peut y avoir *permanence du point R*, ce qui explique les cas où le temps ne change pas d'un énoncé à l'autre, mais aussi ceux où un plus-que-parfait fait « reculer le temps ». Le regroupement de ces deux types de cas se justifie dans la théorie par le fait que ce qui est communiqué porte toujours sur le point R. De ce point de vue, en réalité, il est inexact de dire que le temps recule avec un plus-que-parfait : un événement est bien antérieur à un autre, mais le point R ne change pas. D'autre part, la situation classique de progression narrative survient lorsque la règle de la permanence elle est annulée et remplacée par celle de l'usage positionnel¹⁸. Ce changement de point R est prioritairement commandé par des indications temporelles explicites ; si l'énoncé n'en comporte pas, l'ordre temporel, par exemple entre deux passés simples, est commandé par des indications temporelles implicites¹⁹.

4. Conclusion

L'approche référentielle, tant de Beauzée que de Reichenbach, permet d'obtenir d'une part une vision homogène de ce qui pourrait être une *sémantique de base* à tous les usages d'un temps verbal, et d'entrevoir que deux temps verbaux morphologiques ne peuvent qu'avoir deux sémantiques différentes. Si les combinatoires proposées ne suffisent pas à expliquer le fonctionnement des temps verbaux, la formulation de Reichenbach a été la porte ouverte à des développements

18. En ce sens, Reichenbach envisage déjà une hiérarchisation des contraintes qui portent sur l'interprétation.

19. L'exemple (17) prend alors une explication plus précise : entre (17a) et (17b), le point R reste permanent, alors qu'entre (17b) et (17c), le point R progresse à cause d'une indication temporelle, probablement implicite par le *et*.

nombreux. Tant en sémantique qu'en pragmatique, le standard de sa notation s'est largement imposé, et nombreux sont les auteurs qui ont tenté d'augmenter ou de modifier l'approche reichenbachienne, comme Comrie ou Kamp et Rohrer que nous avons rencontrés dans ce chapitre.

En réalité, une sémantique des temps verbaux ne peut guère aller sans un modèle de l'ordre temporel : se borner à une description des temps verbaux en une sémantique de coordonnées ne peut expliquer les mécanismes logiques interprétatifs qui permettent de mouvoir ces coordonnées.

Les défis auxquels doit faire face la théorie de l'ordre temporel ne se situent plus dans le paradigme reichenbachien. Si Reichenbach propose des solutions pour expliquer les rapports temporels entre des énoncés, il n'envisage pas les cas où la structure des propositions est proche ou très proche et où, pourtant, le temps verbal semble se comporter de manière très différente, comme dans les exemples (19) à (21) d'une part et (22) et (23) d'autre part :

- (18) Bianca chanta l'air des bijoux. La foule l'applaudit chaleureusement.
- (19) Bianca chanta l'air des bijoux. Igor l'accompagna au piano.
- (20) Socrate mourut empoisonné. Il but la ciguë.
- (21) Le juge ouvrit le journal. Il n'y avait pas d'article sur l'affaire.
- (22) Le juge alluma une cigarette. La fièvre donnait au tabac un goût de fiel.

Seule la prise en compte de paramètres supplémentaires permettra d'aborder de front ces problèmes. Il s'agit d'une part de paramètres sémantiques (en particulier aspectuels), et d'autre part de paramètres pragmatiques, contextuels, indispensables à l'élaboration d'une théorie de l'interprétation.

Une approche référentielle comme celle de Reichenbach donne déjà une direction qui combine minimalement les informations sémantiques et pragmatiques. Outre la sémantique du temps verbal, une approche *référentielle* présuppose déjà l'existence d'un contexte dans un certain sens : puisque on doit prendre en considération la *réalité* pour rendre compte des usages du langage, cette réalité fonctionne comme élément externe au langage mais indispensable à son explication. En ce sens, la réalité est un *contexte* : la réalité de la situation d'énonciation permet de pointer sur la réalité d'un événement.

À ce présupposé s'oppose une autre approche, qui considère que la référence en général n'est que *psychologique* : un énoncé réfère à une *manière d'envisager* l'éventualité plus qu'il ne réfère à l'éventualité elle-même ; l'explication de la référence se passe alors de la prise en compte d'une quelconque réalité. Nous verrons dans les chapitres qui suivent deux manières de privilégier le facteur psychologique : les travaux de Guillaume, d'abord, puis ceux de Damourette et Pichon.